

## Éditorial

L'histoire de la guerre a été marquée par les efforts déployés par les stratèges pour inventer des armes nouvelles et mettre au point des méthodes nouvelles en vue d'obtenir une victoire rapide. Cependant, l'ingéniosité technique et la supériorité des armes ne sont pas nécessairement décisives sur les champs de bataille. Les méthodes de guerre ont joué, et jouent encore souvent, un rôle plus important que les moyens de guerre. C'est le cas notamment sur les théâtres des conflits armés contemporains, fréquemment caractérisés par une asymétrie entre opposants en termes de moyens, de pouvoir, d'organisation et de temps. Les pires atrocités de ces dernières années ont été perpétrées avec des moyens techniques primitifs. Machettes, mitrailleuses et privation de nourriture ont tué et mutilé beaucoup plus de personnes que les armes sophistiquées. Le marteau cambodgien et la machette rwandaise sont devenus des symboles reconnus de la manière dont les guerres internes peuvent être menées. Les actes de terreur les plus spectaculaires ont été commis avec de simples cutters. La technologie influe sur la guerre, mais elle ne définit pas la morale ni la moralité dans la guerre.

+++

Les armes font néanmoins partie intégrante de tout conflit armé, et leur utilisation est aussi ancienne que la guerre elle-même. Les tout premiers guerriers étaient armés de massues, de lances et de poignards. La révolution du fer, survenue il y a 3 000 ans, a entraîné la propagation d'armes plus sophistiquées, ce qui a donné le pouvoir militaire à la paysannerie et aux habitants des villes des régions fertiles du monde. Avec l'invention de la poudre à canon en Chine, il y a environ 1 100 ans, la chimie et la physique l'ont emporté sur la force physique des hommes. L'équilibre technologique a été modifié quelques siècles plus tard, avec l'apparition de nouvelles armes à feu, rayées de façon à accroître la précision du tir à des portées sans précédent et équipées de chargeurs pour décupler la puissance de feu. Les soldats ont payé un très lourd tribut lors de la Première Guerre mondiale du fait du recours à l'archaïque tactique de la formation serrée face à la technologie de la mitrailleuse.

La guerre mondiale suivante a été caractérisée par l'utilisation de tanks, de l'aviation, de l'artillerie et de l'infanterie motorisée, et la victoire de l'Axe semblait assurée jusqu'à ce que le balancier de la supériorité technique se mette à osciller dans l'autre sens et que les Alliés développent une puissance de feu encore plus dévastatrice. Pendant ce temps, le nombre des victimes civiles surpassait de loin celui des victimes militaires, et les soldats étaient souvent plus inquiets pour leurs familles dans les villes de Grande-Bretagne, d'Allemagne ou du Japon ravagées par les bombes, que pour eux-mêmes. Les avancées technologiques visant à accroître la puissance de feu et la mise au point d'armes nucléaires ont été l'aboutissement logique et l'ultime réfutation de l'adage selon lequel la guerre est, ou pourrait être, le prolongement de la politique par d'autres moyens. Ce que Winston Churchill avait appelé le jour du Jugement dernier pouvait dès lors détruire l'humanité elle-même.

Toutefois, la technologie moderne et la nature changeante de la guerre ont entraîné une diminution de la puissance explosive : la masse devenait moins importante que la précision. La guerre aérienne, avec ses bombes guidées et ses missiles à guidage laser, a dès lors été le trait dominant des guerres internationales. Les opérations militaires effectuées dans le cadre de conflits armés de faible intensité, les mesures destinées à lutter contre le terrorisme, et le maintien de l'ordre, les activités menées pour sauver les otages et maintenir la paix ont abouti à la mise au point d'armes nouvelles, classiques et non classiques, dont celles qui ont été conçues pour handicaper les personnes et limiter les dommages matériels.

+++

Les armes classiques demeureront toujours les armes les plus utilisées. Entre-temps, les gouvernements et le grand public continueront de se préoccuper avant tout des armes de destruction massive – parfois moins destructrices que les armes classiques. Aux heures les plus sombres de la guerre froide, l'éventualité d'une guerre nucléaire entre l'Ouest et l'Est était estimée invraisemblable. Même l'ascension de la Chine au « club » des États dotés d'armes nucléaires n'a pas modifié cette situation. En dépit des tentations, la capacité de Moscou et de Washington de se détruire mutuellement (« destruction mutuelle assurée ») a peut-être sauvé l'humanité d'une troisième guerre mondiale au XX<sup>e</sup> siècle.

Il est beaucoup moins certain que la bombe atomique joue le même rôle de garant de la paix aujourd'hui. La prolifération des armes nucléaires et le fait que l'emploi des ogives nucléaires contre d'autres États et des entités non étatiques, même à des fins préventives, suscitent moins de craintes ont abaissé le seuil requis pour l'emploi de ce type d'armes. De plus, les attaques du 11 septembre perpétrées à New York et à Washington ont mis en évidence la possibilité que les organisations terroristes se servent un jour des bombes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

L'éventuelle utilisation abusive des progrès des sciences de la vie est venue s'ajouter aux préoccupations de sécurité. En effet, la biotechnologie et la pharmacologie risquent d'être utilisées à des fins hostiles et pourraient ainsi rendre les armes biologiques ou chimiques plus efficaces, plus faciles à fabriquer, plus sûres à utiliser et plus difficiles à détecter.

Dans son étude diversifiée sur les menaces de prolifération et les réponses possibles de juin 2005, le sénateur étasunien Richard Lugar estimait que le risque cumulé d'une attaque commise avec des armes de destruction massive pouvait atteindre 50% au cours des cinq prochaines années et s'élever jusqu'à 70% en 10 ans. Le risque d'une attaque biologique ou chimique y était jugé supérieur à celui d'une attaque nucléaire, et le risque d'une attaque radiologique était considéré comme étant beaucoup plus important encore. Il se dégagait un fort consensus – mais non pas l'unanimité – selon lequel même les attaques nucléaires étaient moins susceptibles d'être le fait de gouvernements que de groupes terroristes qui soit acquerraient des armes nucléaires en état de fonctionner, soit les fabriqueraient eux-mêmes après s'être procuré du matériel fissile.

La suspicion de détention d'armes biologiques et chimiques a conduit à ce qui a peut-être été la première guerre de non-prolifération du XXI<sup>e</sup> siècle. L'extension d'un pouvoir toujours plus destructeur à des États, à des acteurs non étatiques, voire à des individus, peut inciter les gouvernements et leurs partenaires à maintenir une pression quasiment constante sur les utilisateurs potentiels, en particulier sur les territoires non gouvernés ou insuffisamment gouvernés. Les questions relatives au recours à la guerre – y compris le recours préventif à la force pour empêcher la propagation des armes de destruction massive – domineront les préoccupations internationales.

+++

Le but des mesures de contrôle des armes est de maintenir la paix et la sécurité et de réduire le potentiel de destruction de la guerre. Ces mesures soulèvent des questions techniques, politiques et psychologiques complexes, et les maîtriser ouvre la voie à une plus grande stabilité. Si on ne prend pas des mesures pour remédier à la situation actuelle et renforcer le système en vigueur de désarmement et de non-prolifération, ce système risque fort de s'effondrer entièrement.

À bien des égards, les mesures de contrôle des armes font double emploi avec le droit international humanitaire. Les règles de cette branche du droit sont conçues pour atténuer les épreuves de la guerre en tentant de limiter les hostilités aux forces armées. Les cyniques ont qualifié ces règles de désarmement non pas des matériels mais des méthodes. Cependant, les règles de la guerre n'ont guère été d'une grande utilité pratique dans les cas où elles n'ont pas réussi à tenir suffisamment compte de la « nécessité militaire ».

Les auteurs du préambule de la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868, premier accord officiel interdisant l'utilisation de certaines armes en temps de guerre, sont convenus que le recours aux armes pour mettre hors de combat ou tuer des membres des forces armées de l'ennemi était légitime. Toutefois, la Déclaration fixait des limites au choix des armes autorisées. De nos jours, l'utilisation des armes est restreinte à un arsenal de conventions, protocoles et déclarations, et aux règles coutumières du droit de la guerre. En l'absence d'une règle particulière de droit international qui traite d'une arme spécifique, l'emploi de cette dernière est régi par les principes généraux du droit des conflits armés.

Les armes sont essentielles pour la sécurité nationale et les enjeux économiques importants, ce qui explique le fait que les programmes relatifs aux armes nouvelles soient enveloppés d'un certain secret. Les États sont en dernier ressort responsables des armes et ils décident de leur développement et de leur utilisation. Ils sont influencés par de nombreux facteurs non militaires comme la tradition nationale, la capacité économique, les limitations constitutionnelles, l'opinion publique, le climat politique et les particularités personnelles, ainsi que le droit international et leur conception de la nature des relations internationales. Les États ont (ou devraient avoir) le monopole du pouvoir militaire et donner l'exemple pour les acteurs non étatiques et les individus lorsqu'ils traitent des questions qui concernent les armes. Surtout, les gouvernements doivent procéder à une évaluation approfondie et critique de la licéité des armes nouvelles, préalablement à leur déploiement, en tenant compte de la large gamme de questions techniques, militaires et humanitaire en jeu.

Les pays dotés de régimes démocratiques forts et ayant des sociétés civiles actives connaissent manifestement des débats publics d'un niveau supérieur sur leurs politiques nationales en matière d'armes, mais ils ont tout de même besoin de parvenir à un équilibre entre secret et ouverture. Évaluer la transparence par rapport au besoin légitime de garder le secret exige un débat interne et un compromis difficile entre l'efficacité militaire opérationnelle, d'une part, et la responsabilité envers le public, d'autre part.

+++

La nécessité militaire peut également se heurter aux exigences humanitaires. La Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 appelait les parties à « ... concilier les nécessités de la guerre avec les lois de l'humanité ». La conciliation ne sera probablement pas possible, mais un équilibre entre la nécessité militaire et les considérations humanitaires est essentiel dans l'intérêt de l'humanité. En vertu du droit moderne, les armes utilisées ne devraient pas être de nature à causer des blessures ou des souffrances plus grandes que nécessaire à des fins militaires ; les objectifs militaires et les civils ou les biens des civils ne devraient pas être frappés sans distinction ; et aucun dommage étendu, à long terme ou majeur ne devrait être causé à l'environnement naturel.

L'application de ces principes aux armes individuelles nécessite de trouver un juste équilibre entre d'innombrables considérations politiques, militaires, économiques, psychologiques et humanitaires. De nombreux acteurs, y compris des organisations humanitaires, tentent d'influer sur cet équilibre. En définitive, il incombe à chaque État de déterminer si les armes nouvelles sont conformes ou non au droit international humanitaire.

Le CICR s'efforce, en attendant, de faire en sorte que dans le cadre de cette recherche d'équilibre, les États prennent dûment en compte l'aspect humanitaire. Cela ressemble à une

danse dans un champ de mines, où le danger augmente selon l'importance militaire de chaque arme. Le CICR risque d'être – et a été – accusé d'agir comme une organisation de paix ou de désarmement et d'aller au-delà de son mandat principal, qui est de protéger et d'aider les victimes. Cependant, le travail préventif réalisé par le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ce domaine peut avoir des effets concrets en sauvant des vies sur le terrain.

Peu de cas démontrent cela aussi clairement que la campagne contre les mines anti-personnel, durant laquelle les efforts concertés ont contribué à freiner ce qui était devenu une épidémie mondiale et ont considérablement diminué le nombre de victimes civiles dans de nombreux pays. Lors de ses interventions dans le milieu extrêmement politisé des armes, le CICR doit prouver son impartialité, en prenant soin de ne pas être instrumentalisé et de s'en tenir uniquement à son engagement d'aider les victimes des conflits armés et des situations de violence.

+++

Il est vraisemblable que plus de personnes ont peur du sida et de la grippe aviaire que des armes de destruction massive. L'utilisation potentielle de ces dernières est consciemment ou inconsciemment sous-estimée, et la menace neutralisée par l'espoir qu'il ne peut rien arriver et que, dans le cas contraire, ce serait ailleurs. Comme la prophétie faite aux Troyens par Cassandre, qui s'opposait au fatidique cheval de bois de l'ennemi grec, les mises en garde ne sont pas entendues.

Le recours aux armes de destruction massive n'entraîne pas nécessairement la fin du monde ni même des destructions à grande échelle. Une utilisation limitée et des conséquences circonscrites géographiquement sont plus probables, et les effets de chaque arme doivent être analysés séparément. Une action préventive est toutefois difficile, étant donné les nombreuses menaces possibles qui sont liées à ces armes. Les attaques surviennent souvent par surprise, les mesures de protection ne sont pas infaillibles et peuvent être contournées et il existe peu d'obstacles, même si la protection physique, les contre-mesures chimiques et biologiques et le traitement médical peuvent réduire certains des effets des armes biologiques et chimiques. Une attaque radiologique associée à des rumeurs et à l'insécurité peut provoquer une panique aux proportions sans précédent, relayée par la couverture des médias. Les conséquences sur le plan de la sécurité, les implications économiques et politiques peuvent être considérables et les armes de destruction massive entraîneront peut-être d'immenses perturbations mais pas une destruction aux proportions apocalyptiques.

Les États ont la responsabilité capitale d'alléger les pertes, les dommages et les souffrances infligées aux civils du fait de l'évolution impressionnante des moyens et des méthodes de guerre. La défense civile et, en particulier, les unités militaires sont chargées des opérations de secours en cas de catastrophe naturelle ou technologique ou de conflit armé, et bien entendu aussi en cas d'utilisation potentielle d'armes de destruction massive. Elles devraient coordonner leurs activités avec les organisations non gouvernementales. Dans le pire scénario, le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient venir en aide aux victimes. Certaines Sociétés nationales ont déjà investi des moyens considérables pour se préparer à cette éventualité. Même si des événements bouleversent le monde, elles s'efforcent au moins de contredire Lowell J. Carr, qui a écrit en 1932 que les catastrophes ne sont rien d'autre que des dommages consécutifs à un événement et que plus le dommage potentiel est grave, moins les êtres humains sont capables d'y faire face.

+++

Le recours aux armes de destruction massive ne saurait être un « désastre » au sens étymologique d'un événement survenant sous l'influence d'une « mauvaise étoile ». Soixante ans après Hiroshima et quatre ans après New York, il ne peut s'agir ni d'un accident ni de mauvaise fortune, mais de ce que certains appellent la « logique de l'échec », quand les difficultés et les obstacles, les carences et l'adversité imprévue aboutissent inexorablement au résultat attendu. Ce sont des « catastrophes » à la manière des drames grecs, lorsqu'une transformation tragique survient soudainement. Et peut-être les évènements catastrophiques sont-ils effectivement des menaces et des punitions divines et un appel à la repentance, au remords et à la piété, à l'instar des croyances dans la pensée médiévale. À défaut d'autre chose, cela montre la vulnérabilité de notre civilisation moderne.

*Toni Pfanner*  
*Rédacteur en chef*